

ASSEMBLÉE NATIONALE

15 février 2021

DROIT À L'AVORTEMENT - (N° 3879)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° 101

présenté par
M. Le Fur

ARTICLE 2 TER

Compléter cet article par les mots :

« et l'accès aux aides pour celles qui souhaiteraient poursuivre leur grossesse ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Pour que le rapport envisagé par cet article 2ter soit complet, il serait intéressant d'y inclure aussi une évaluation sur l'accompagnement effectif des femmes qui souhaiteraient - après réflexion - poursuivre leur grossesse, c'est pourquoi cet amendement vous propose de rajouter cette donnée dans le rapport.

Tel est le sens de cet amendement